

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 07

L'an deux mil douze, le vingt deux juin à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 15/06/2012

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., JACOMET M., MASSE O., LEYDET P.,  
Mmes GIORDANO E., OBRADOS A..

**Absents excusés :** Mrs HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., REYNAUD P. et Mme RIGault N..

**Objet:** acquisition de la parcelle D295 appartenant à l'indivision BARRAL par acte  
administratif

*Le Conseil Municipal de LE FUGERET*

- accepte l'acquisition de la parcelle **D 295** lieu dit « le village » d'une superficie de **44m<sup>2</sup>** appartenant à l'indivision BARRAL (BARRAL Eliane, BARRAL Elise épouse LAFONT, BARRAL Jeanine, BARRAL Jean-Paul, BARRAL Nicole, BARRAL Claude, BARRAL Bernard et ARAMAND Martine, fille de BARRAL Paulette épouse ARAMAND décédée) moyennant le prix de **1 600 € (mille six cents euros)**.
- Nomme OPERTO Antoine, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.
- Autorise Monsieur le Maire à recevoir les actes et à signer toutes les pièces s'y afférent.
- Charge le cabinet SEGC Foncier 4 Bd Gassendi 04000 DIGNE-les-BAINS de la rédaction et la publication de l'acte administratif nécessaire à la régularisation de cette opération.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*



André PESCE  
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 25/06/2012  
004-210400909-20120622-DE\_2012\_09-DE